

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2017-11-34

COMITE SYNDICAL DU 29 NOVEMBRE 2017

AJUSTEMENT DU PRIX DU DEPOT DES ENCOMBRANTS

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf novembre à 18 heures 30, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation : 21 novembre 2017

Délégués en exercice : 118

Délégués présents : 61

Pouvoirs : 0

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Présents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : JAUTARD Gilles, DUCASSE Jacky, DE RONNE Orande, TRENTIN Jean-Claude, DOUX Alain, BEYRIE Yves, DESPUJOL Michel, GAY Gérard, LABARBE Marie, ESPAGNET Didier, ARTERO Hervé, BOUILLAC Gilles, NICOLLE Daniel, / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** CONA Jean-Marie, DUBOUDIN Dominique, DUVAL pierre, LAURET Bernard / **Communauté de communes rurales de l'entre deux mers :** MARNIESSE Denis, HATRON Valérie, MACIAS Chantal, ACENA Xavier, BOTTEGA Joseph, REBILLOU Bernard, SALAGNAC Pascal, SAUTS Laurent, DUBOS Jean-Claude, BLANCHEREAU Claude, LEBRUN Gérard, BRIS Daniel / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** TONNEAUT Philippe, MARTY Sylvain, LEGOUTIERES Alain, REY Jean-Louis, LAPERROUSAZ Patrick, / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** TRAVANUT Jean-Paul, DUCOUSSO Jean-Claude, VIGNE Claude, BOURDIER Christian, BLANC Bernard, PAULETTO Patrice, DUVERGE Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude, ZAMPARO Isabelle, DELGUEL Jean-Claude, DUDON Bernard, MARTEL Christine, VIANDON Frédéric, GRANEREAU Patrick, THIBEAU Daniel, / **Communauté de communes du Pays Foyen :** LAVOIR Denis, CAMBECEDES Jacques, COQUET Didier, POUPIN Annie, LA SALMONIE Jacques, BLONDY Pascal, SERVANT Jacques, HOSPITAL Patrick, NAUDON Jean-Pierre, VACHER Jean-Claude, VALADE Jean-Luc, REGNER Jean

Absents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BARBE Isabelle, LABADIE Christophe, MALIRAT Jean-Pierre, REMAUT Alain, MARTY Bruno, BOURGOGNE Véronique, DEHEAULME Isabelle, GAURON Sarah, LALAGUE Joëlle, ARMELLIN Robert, VILETTE Roger, MALANDIT Christian, CARNELOS Christophe, CASTAGNET Bernard / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** FENELON Daniel, BIGOT Patrick / **Communauté de communes rurales de l'entre deux mers :** BENEY Régis, FOUILHAC Christiane, MIGAUD François, LANGEL Christophe, RAYNE Yves, MORAT Damien, PRA Jean-Marc, YON François, GASNAULT Jean-Pierre, VIAUD Jean-Marie, DUPRAT Jean-Luc, GOMEZ Natacha, BOUDIGUE René, CHARENTON Michel, PEYRE Francis, LIOTEAU Mady, AUBERT Daniel, BOUSCARY Emile, LABORDE Thierry / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** LAGORCE Josette, LACOSTE Robert, GALLOT Christian / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** DUVIGNEAU LOBRE Didier, ZECCHINI Alphonse, REBILLOUT Christian, LEPETIT Nathalie, NEUVILLE Alain, POIVERT Liliane, GAUTHIER Pierre, DUMARTIN William, MATHIEU Jean-Jacques, CESAR Gérard / **Communauté de commune du Pays Foyen :** BOULEAU Jacques, BELLECULEE David, DARRIEUTORT Serge, MEYNAUD Éric, BASSET Jean-Michel, REBEYROLLE Jean-Jacques, BOURDIL Jean-Michel, LACHAIZE Yolande, LETELLIER Maurice

AJUSTEMENT DU PRIX DU DEPOT DES ENCOMBRANTS

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations antérieures fixant les tarifs des prestations,

Monsieur le Président propose, à compter du 1^{er} janvier 2018, d'appliquer les tarifs ci-annexés, sachant que la présente délibération annule et remplace les délibérations tarifaires antérieures, exceptées celles relatives au produit de la Redevance Incitative et des sacs prépayés.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- ADOPTE les tarifs ci-annexés.
- ACTE que la présente délibération annule et remplace les précédents tarifs votés par délibération n°2016-07-26 ; à l'exception des tarifs de la Redevance Incitative

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président,



Sylvain MARTY



GRILLE TARIFAIRE DU DEPOT DES ENCOMBRANTS : Annexe

OBJET	PROPOSITION (HT)
Matières : Apports, traitements	
Apport / traitement OM	100,00€ HT/t
Apport / traitement VITRAGE	95,00€ HT/t
Apport / traitement ENCOMBRANTS	100,00€ HT/t
Apport / traitement PLACOPLATRE	95,00€ HT/t
Apport / traitement BOIS	35,00€ HT/t
Apport / traitement VERRE Emballage	0,00€ HT/t
Apport / traitement Gravats	19,70€ HT/t
Apport DECHETS VERTS	10,00€ HT/t
Matières : Ventes	
Vente COMPOST	< 1t = 20 € > 1t = 10 €
Vente de COMPOST avec Prestation d'épandage / transport	selon devis pré-établi
Vente BROYAT DE PALETTE	20 €
Fournitures et locations spécifiques	
Vente COMPOSTEUR (par unité)	12,50 € HT
fourniture SERRURES CONTENEURS (par unité)	30,00€ ht/unité
fourniture CARTE D'ACCES DECHETERIE	120 € HT pour tout professionnel et 30 € en cas de perte ou vol pour la 2ème fois
Location BENNE	175 € /2 jours et 5 €/jour supplémentaire
Implantation / retrait d'une BORNE D'APPORT VOLONTAIRE	200,00 €
PRIX DE LA TONNE verre COLLECTEE	35,00 €
Vide-Maison	Variable selon formule choisie et kilométrage
Destruction de documents	100,00 €
Penalités selon règlement de collecte (RC)	
Déchets hors volume du bac	1 levée supplémentaire selon volume et grille tarifaire
Refus de dotation de bac	Facturation forfaitaire en fonction du volume du bac et grille tarifaire
Déménagement du bac à une autre adresse	150,00 €
Détérioration puce	150,00 €
Défaut d'entretien du bac	Refus de ramassage + 50,00 €
Détérioration du bac	0,50€ HT /Litre + 50,00€ HT Frais de gestion
Refacturation Conteneurs à la COVED	100,00 €

LEGENDE : en gras, les nouvelles propositions

